

## PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE

### DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bureau de l'environnement et des installations classées

Affaire suivie par M. BARBIER

Tel. : 01.40.97.23.59

Fax : 01.40.97.23.54

NANTERRE, le 7 juillet 2005

### **Relevé de conclusions de la réunion du 24 juin 2005 de la commission d'information relative aux installations de la Société Enertherm à Courbevoie et Nanterre**

#### Participaient à la réunion :

- M. Vincent POURQUERY de BOISSERIN, Secrétaire général de la préfecture, Président,
- Mme Christine BOURCET, Adjointe au Maire de Nanterre,
- Mme Caroline BOUQUET, représentant le Syndicat Mixte de Chauffage Urbain de la Région de la Défense,
- M. Paul DOLCEROCCA, Directeur de l'Environnement de la Mairie de Nanterre,
- M. Patrick BERGEROT, Directeur Général des Services Techniques de la Mairie de Courbevoie,
- M. Philippe BRIERE, Directeur Général d'ENERTHERM,
- M. Christian BERTAUX, Directeur Technique d'ENERTHERM,
- Mme Joëlle PARIS, Présidente du Collectif des Riverains Anti Centrale (C.R.A.C.)
- M. Christophe BELLEVUE, Collectif des Riverains Anti Centrale
- M. Robert AVEZOU, Association Environnement 92,
- M. Jacques CAPET, Association Naturellement Nanterre,
- Mme Claude BARBE, Association Naturellement Nanterre,
- Mme Odile WAFLART, Association Naturellement Nanterre,
- Mme Lise BORDIER, Association Naturellement Nanterre,
- M. Claude FAUVELLIERE, Association Naturellement Nanterre,
- M. Jacques CHOLET, Président de l'Association « Village »,
- M. Marc-Antoine CELLIER, Société DOMAXIS,
- M. Pascal HERITIER, Inspecteur général adjoint au Service Technique Interdépartemental d'Inspection des Installations Classées à la préfecture de police,
- M. Bruno DARGNIES, Directeur de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Développement Economique, préfecture,
- M. Michel BOISSONNAT, Chef du Bureau de l'Environnement et des Installations Classées, préfecture,

M. le Secrétaire Général ouvre la séance en rappelant que la commission n'a pas le formalisme des commissions mises en place pour les installations classées dites « Seveso », mais qu'elle montre l'importance accordée par le Préfet au fonctionnement des installations de la Société ENERTHERM et aux interrogations des associations riveraines.

M. BOISSONNAT rappelle les étapes du dossier de la future installation de NANTERRE : la demande d'autorisation a été déposée en préfecture en mars 2003, l'enquête s'est déroulée du 4 octobre au 5 novembre 2004 et l'arrêté préfectoral d'autorisation a été signé le 18 avril